

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St., / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1/Noyau 0A1
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Informatics Professional Services - EL
Division/Services professionnels en informatique -
division EL
4C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Informatics Professional Services	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN869-150202/A	Amendment No. - N° modif. 011
Client Reference No. - N° de référence du client 20150202	Date 2015-02-12
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$EL-633-28229	
File No. - N° de dossier 633el.EN869-150202	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-02-20	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Mentor, Michel	Buyer Id - Id de l'acheteur 633el
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-0230 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

**MODIFICATION N° 011 DE L'INVITATION À SOUMISSIONNER
DEMANDE DE PROPOSITIONS N° EN869-150202/A**

La présente modification n° 011 vise à répondre à une question posée par un soumissionnaire éventuel et à prolonger la date de clôture de l'invitation.

Q1. Référence : Modification n° 010, réponse R3 concernant les exigences O2 et C1. Il est inconcevable que l'État ait déterminé à une date aussi tardive que « l'expérience acquise dans chaque catégorie [devait] être démontrée à l'aide d'un seul contrat [et que l'un] ou l'autre des dix contrats [pouvait] être utilisé pour démontrer l'expérience acquise dans chacune des catégories ». Les nombreuses questions posées pour clarifier ce critère n'ont obtenu que des réponses ambiguës depuis la publication de cette demande de soumissions. De plus, les demandes de soumissions similaires (fondées sur des critères d'évaluation d'entreprise) que TPSGC a publiées ces dernières années ont systématiquement toutes fait l'objet d'une interprétation contraire, à savoir qu'un soumissionnaire peut citer 10 contrats qui totalisent le nombre de jours facturables exigés (cumulés pendant la même période de 24 mois), et que l'expérience peut avoir été acquise au cours des 10 (et non des 5) dernières années. Même le tableau (ou gabarit) fourni aux fins de l'élaboration des soumissions comprenait une colonne « total » destinée au calcul de l'expérience par catégorie et par contrat - erreur fort trompeuse qui n'a été corrigée que dans la dernière modification. L'obtention de précisions aussi contradictoires à une date si tardive (un jour ouvrable avant la date de clôture de la demande de soumissions), et ce, après de nombreuses heures et ressources consacrées à l'élaboration de notre proposition, est injuste (lettres de référence signées par les clients pour l'exigence O1, et 25 projets cités en référence pour les exigences C2 à C6).

En négligeant de préciser l'interprétation juste des exigences O2 et C1, l'État a non seulement accordé une longueur d'avance aux entreprises titulaires, il leur a aussi donné un avantage important, car elles n'ont qu'à citer ces mêmes contrats qu'elles exécutent depuis 5 ans pour démontrer qu'elles cumulent la majorité des jours facturables exigés. Ce faisant, l'État confirme pour ainsi dire que les entreprises titulaires seront les soumissionnaires retenus au terme de ce processus d'approvisionnement biaisé. Or, quand on songe à toute l'attention médiatique suscitée par les projets de marchés fédéraux en raison de soupçons de truquage de soumissions, au procès que l'entreprise Envoy Relocation Services a intenté et gagné contre l'État pour occasions financières manquées en raison du truquage des soumissions, et au règlement substantiel qui en a résulté (le juge Peter Annis a remis en cause l'imputabilité de l'État à la lumière de l'inconduite qu'il avait constatée dans le processus d'appel de soumissions, tout en qualifiant les actes commis de répréhensibles, d'inacceptables et de scandaleux), doit-on se surprendre que l'État favorise les entreprises titulaires de manière aussi flagrante? Voilà qui est extrêmement déconcertant pour un contribuable et qui ne témoigne résolument pas d'un processus ouvert, équitable et concurrentiel. Bien que notre entreprise ait prouvé qu'elle possède la capacité, le calibre et le nombre de ressources décrits dans la demande de soumissions, on lui demande de faire concurrence à ses compétiteurs selon des règles inégales.

Conscients du besoin opérationnel qui oblige l'État à procéder à l'évaluation des soumissions dès que possible, nous ne demandons pas un autre report de la date de clôture de la demande de soumissions. Par contre, en guise de compensation pour la confusion créée à l'égard des exigences O1 et C2 et l'effort déployé à ce jour par notre entreprise, et afin d'assurer le caractère équitable du processus concurrentiel, nous demandons à l'État de permettre que les jours facturables demandés aux exigences O2 et C1 puissent avoir été cumulés au cours des 15 dernières années, à tout le moins ces 10 dernières années. Ainsi, nous estimons que nos efforts seront reconnus, parce que nous aurons eu la possibilité de soumettre, au minimum, une proposition conforme.

R1. *Après examen de la demande, L'État confirme qu'aucun changement ne sera apporté aux exigences O2 et C1.*

Q2. **Nous avons soumis une question le 9 février 2015 concernant les critères O2 / C1, et nous n'avons pas encore reçu de réponse de TPSGC. La réponse à cette question est critique et affecte le niveau d'effort restant de notre part pour développer une proposition conforme. Sans cette réponse/direction, nous ne pouvons aller de l'avant. Puisque nous n'avons pas reçu de réponse/direction de TPSGC, nous demandons une prolongation de deux semaines de la date de clôture de la présente DP.**

R2. *L'État a examiné la demande et a décidé de prolonger la date de clôture de l'invitation à soumissionner jusqu'au 20 février 2015.*

**DANS LA DP- PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES -
ARTICLE 2 – PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS :**

SUPPRIMER : Date de clôture de la l'invitation :
À 14 h le 17 février 2015; HNE

INSÉRER : Date de clôture de la l'invitation :
À 14 h le 20 février 2015; HNE

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.